

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Mobilité des jeunes diplômés sur le territoire français

Mélanie CAILLOT

Institut d'Études Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

Si la plus grande mobilité des 25-29 ans (25% de changements de région entre 1990 et 1999 contre 20% pour l'ensemble de la population¹) est un fait bien connu, les facteurs de ces migrations le sont moins. Les « enquêtes génération » du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) donnent quelques indications pour rendre compte de ce phénomène. Les conclusions du CEREQ confirment la sur-mobilité des jeunes adultes puisqu'ils estiment que « 20% des jeunes qui ont quitté le système éducatif en 1998 n'habitaient plus trois ans plus tard dans la région où ils avaient suivi leur formation initiale »². Ce chiffre cache des disparités importantes selon le niveau d'étude des jeunes car cette proportion descend à 10% pour les jeunes ayant un niveau d'étude secondaire et s'élève à 27% pour ceux qui ont diplôme issu de l'enseignement supérieur. Cette dernière part était de 36% pour les sortants d'études supérieures en 1987³, cette différence est difficilement interprétable comme une baisse de la mobilité dans la mesure où le champ de l'enquête a évolué entre ces deux dates. Le changement de région entre la fin des études et l'entrée dans la vie active, sur un intervalle de 3 ans concerne donc environ 1/3 des diplômés du supérieur. Ce phénomène est certainement plus important encore si on considère un intervalle de temps plus important. Si les données du CEREQ sont très précises, en particulier sur les déterminants des migrations, les données du recensement de 1999 permettent une décomposition par âge et par niveau de diplôme plus détaillée. L'utilisation de cette source de données va ainsi permettre de compléter les analyses du CEREQ en comparant l'ampleur des migrations de jeunes diplômés du supérieur⁴ au regards des autres jeunes de France métropolitaine et en mesurant l'impact de cette mobilité en terme d'emploi.

Ampleur de la mobilité des jeunes diplômés

Les données du recensement de 1999 comprennent non seulement le niveau de diplôme, mais aussi le lieu de résidence en 1999, en 1990 et à la naissance de l'individu enquêté. La combinaison de ces informations permet de mesurer les différences de mobilité en fonction du diplôme. La proportion de personnes ayant changé de résidence entre ces trois dates (naissance, 1990 et 1999), n'appréhende pas la mobilité totale des individus puisqu'elle ne prend en compte qu'une différence de résidence à trois moments donnés et qu'il manque les personnes ayant quitté la France métropolitaine. À partir des données régionales, ces différents changements de résidence permettent, malgré tout de connaître :

- la proportion d'individus ne résidant pas dans la même région que leur région de résidence 1999, en 1990 ou à leur naissance (c'est-à-dire les « immigrants » dans une région donnée),
- la proportion de personnes ayant quitté leur région de naissance ou de résidence 1990 (soit une proportion d'« émigrants ») pour une autre région métropolitaine. La mesure ainsi fournie consiste en une évaluation « plancher » de la mobilité des jeunes diplômés, et permet, toutes choses égales par ailleurs, une comparaison avec les jeunes ayant un niveau

¹ Les migrations en France entre 1990 et 1999, B.Baccaïni, Insee Première, n° 758, février 2001.

² D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active, F.Cuney et C.Perret, Bref, n°198, juin 2003.

³ La mobilité géographique à l'issue de l'enseignement supérieur, A. Charlot et L. Chevalier, Formation-Emploi n° 33, janv-mars 1991.

⁴ Les diplômés étudiés ici sont les individus qui ont terminé leurs études initiales et dont le diplôme le plus élevé obtenu est au moins égal au baccalauréat.

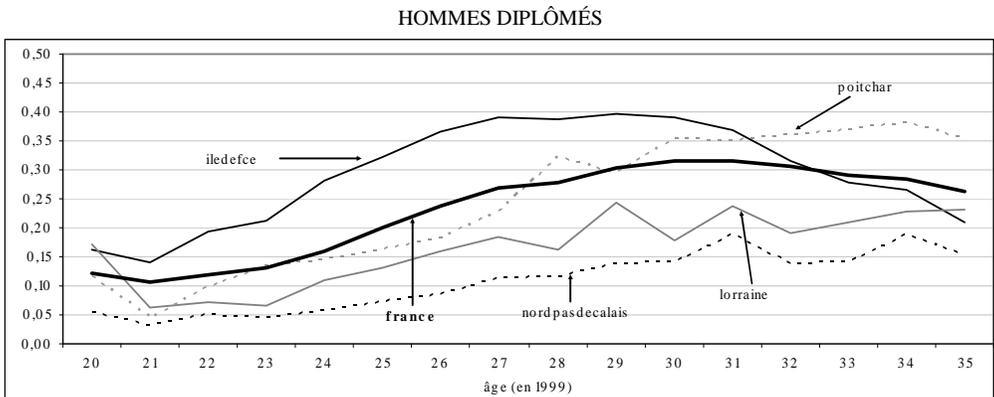
de diplôme inférieur au baccalauréat. L'étude des « immigrants » et des « émigrants » par région permet, quant à elle, d'appréhender des profils migratoires, en particulier sur les lieux de destination privilégiés des jeunes diplômés.

Mesure de la mobilité régionale

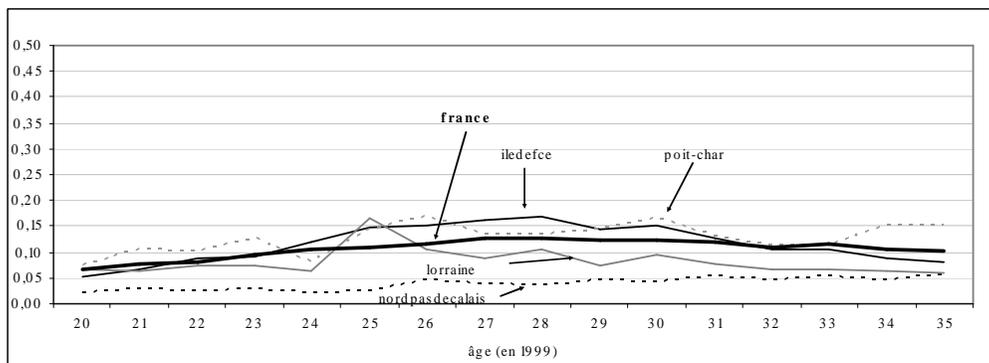
L'étude de la mobilité des jeunes sur l'intervalle intercensitaire permet de mettre en avant l'importance des flux migratoires des jeunes de 20 à 35 ans au moins titulaires d'un baccalauréat comparativement aux autres jeunes (figure 1 et 2). Pour les hommes diplômés, le poids des « immigrants » monte jusqu'à 32% à 31 ans pour l'ensemble de la France métropolitaine alors qu'il ne dépasse pas 15% pour les autres hommes. L'écart est sensiblement le même pour les femmes ; elles ont été presque 30% à immigrer dans une région métropolitaine lorsqu'elles étaient au moins titulaires du baccalauréat alors qu'elles n'ont même pas été 15% à la faire quand elles avaient un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. Même si raisonner pour l'ensemble de la France masque des disparités importantes entre les régions, il est à noter que le poids des immigrants parmi les diplômés dans la région où ils sont proportionnellement les moins nombreux (Nord-Pas-de-Calais) reste, à partir de 30 ans, au moins égale à celui de la région comptant la plus forte part d'immigrants ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (Languedoc-Roussillon). Autrement dit, les régions les moins attractives, du point de vue des diplômés du supérieur, comptent une part d'immigrants supérieure aux régions les plus attractives concernant les individus ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat.

Les jeunes diplômés sont plus mobiles que les autres, quel que soit le sexe. Cependant, même si les comportements entre hommes et femmes sont similaires, les écarts sont moindres pour les femmes que pour les hommes car les jeunes diplômées du supérieur migrent un peu moins que les hommes alors que les femmes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat sont un peu plus mobiles que leurs homologues masculins. Les écarts demeurent néanmoins et il y a moins de différences entre les hommes et les femmes ayant le même niveau de diplôme qu'entre les « diplômés » et les autres jeunes adultes de même sexe. Par conséquent, si les jeunes adultes sont la classe d'âge qui se déplace le plus, c'est essentiellement le fait des jeunes diplômés.

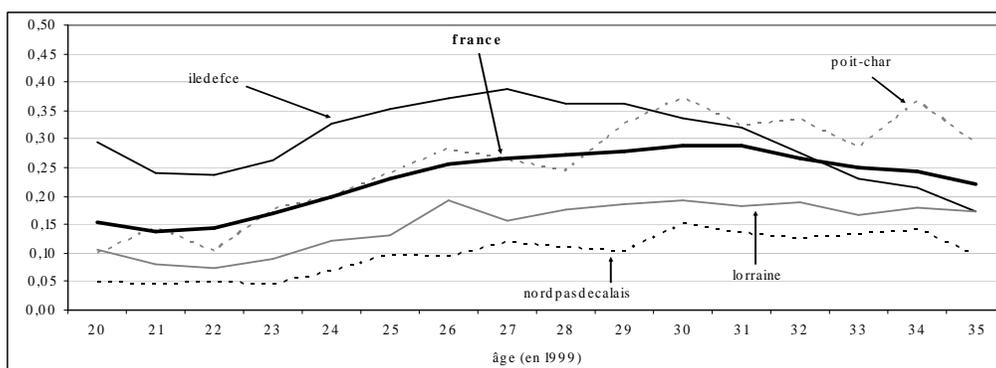
FIGURE 1 : PROPORTION D'INDIVIDUS NE RÉSIDANT PAS DANS LA MÊME RÉGION EN 1999 ET EN 1990, SELON LEUR RÉGION DE RÉSIDENCE 1999 (PROPORTION D' « IMMIGRANTS »)



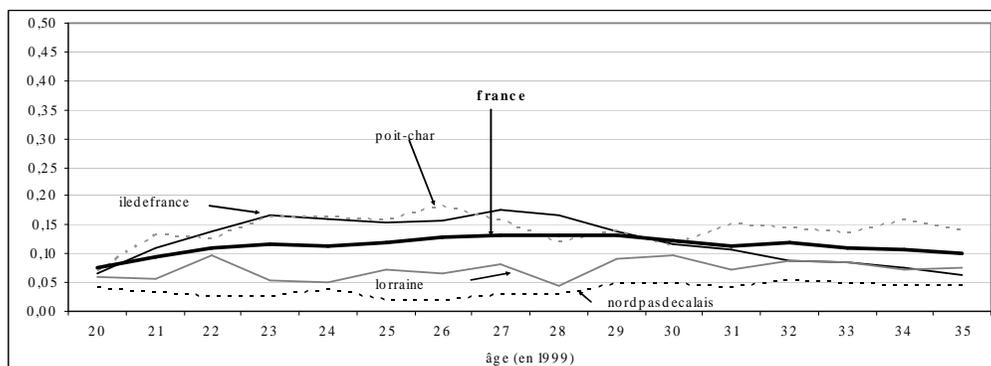
HOMMES AYANT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT



FEMMES DIPLÔMÉES



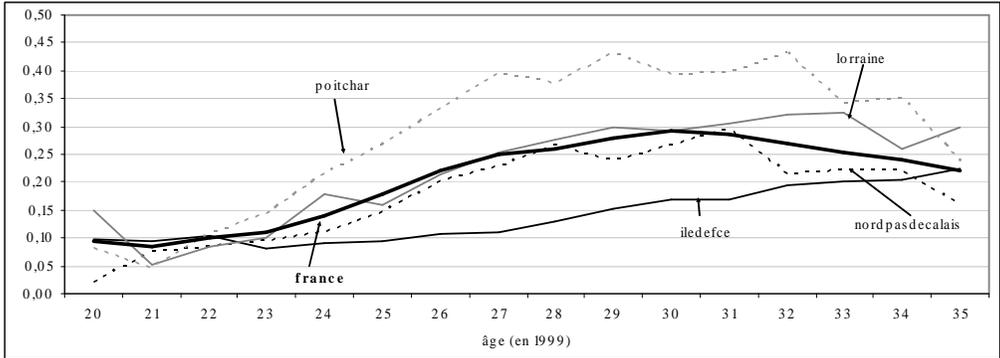
FEMMES AYANT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT



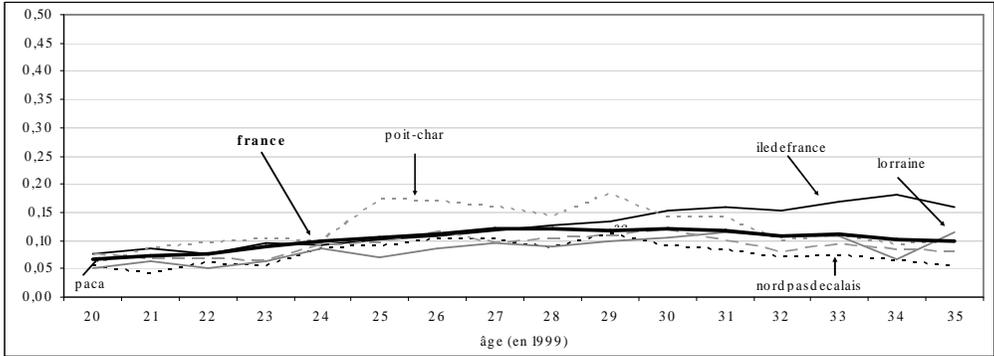
Source : recensement général de la population au 1/20^e, 1999.

FIGURE 2 : PROPORTION D'INDIVIDUS NE RÉSIDANT PAS DANS LA MÊME RÉGION EN 1999 ET EN 1990, SELON LEUR RÉGION DE RÉSIDENCE 1990 (PROPORTION D'«ÉMIGRANTS »)

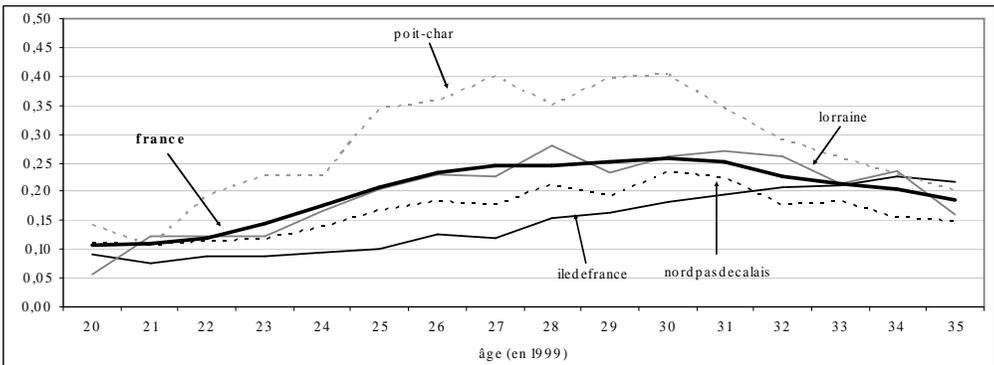
HOMMES DIPLÔMÉS



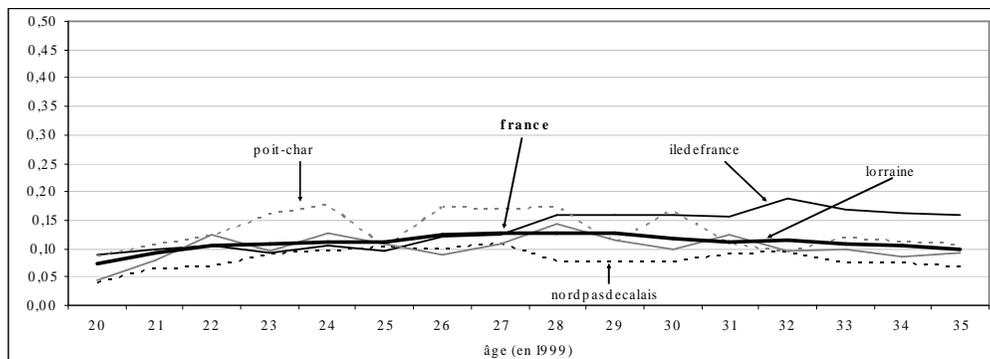
HOMMES AYANT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT



FEMMES DIPLÔMÉES



FEMMES AYANT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT



Source : recensement général de la population au 1/20°, 1999.

L'analyse plus spécifique des graphiques concernant les diplômés met en avant les régions attractives et répulsives de leur point de vue. L'Alsace, par exemple, est une région qui attire peu les jeunes diplômés, mais elle n'en est pas pour autant dépourvue puisqu'ils sont également peu nombreux à la quitter. Cette région renouvelle peu ses diplômés, tout en les conservant. Plus généralement, la comparaison des figures 1 et 2 permet d'isoler quatre types de régions, selon leur capacité à renouveler leur stock de jeunes diplômés :

- régions à fort renouvellement : ce sont les régions qui connaissent à la fois une proportion importante de départs et d'arrivées ; c'est le cas des régions Centre, Poitou-Charentes ou Languedoc-Roussillon.
- régions attractives : elles ont une proportion importante d'arrivées pour des départs limités ; c'est typiquement le cas de l'Île-de-France.
- régions répulsives : ce sont celles qui enregistrent beaucoup de départs et peu d'arrivées ; on y trouve notamment la Lorraine.
- régions à forte sédentarité : à l'inverse du premier type, ces régions comptent à la fois peu de départs et peu d'arrivées, comme l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais.

Les deux premiers types renouvellent leurs diplômés alors que ce n'est pas le cas des deux derniers types de régions.

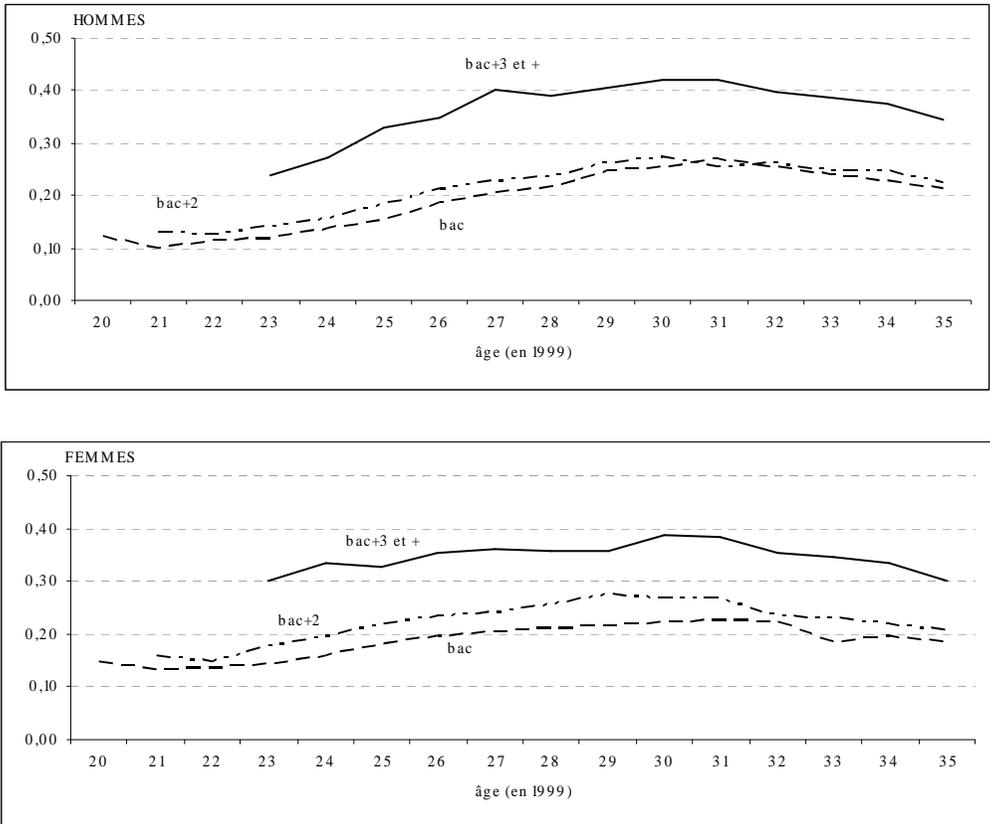
Ces premiers graphiques ont donc mis en avant l'importance des flux migratoires des jeunes diplômés, à la fois dans l'absolu, mais également relativement. De plus, l'analyse régionale fait ressortir des types de régions selon leur potentiel à renouveler leurs jeunes diplômés, et selon leur attractivité. Ces premières remarques en appellent par conséquent d'autres : la décomposition par niveau de diplôme conduit-elle aux mêmes différences qu'entre diplômés et personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat ? Existe-t-il un profil migratoire type (par rapport au choix de destination et à la région de provenance) ?

Profils migratoires

La décomposition par niveau de diplôme laisse apparaître des différences de mobilité. Cependant elles ne sont pas linéaires. En effet, la figure 3 montre que la différence est minime entre le niveau bac et le niveau bac+2 et que l'écart est important pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus. La proximité des courbes concernant la mobilité des jeunes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau bac+2 est accentuée par le mélange des différents types de baccalauréat. Il se trouve en fait que les bacheliers généraux sont plus mobiles que les titulaires d'un bac+2, particulièrement pour les hommes. Cela tient

probablement au fait qu'une part importante des diplômés d'un bac+2 est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (de l'ordre de 40%⁵), diplôme souvent adapté à l'offre régionale d'emploi. Cette remarque est moins valable pour les femmes qui choisissent des formations plus générales. Les plus mobiles sont donc les bacs+3 et plus, quel que soit le sexe, bien que les femmes soient un peu moins mobiles que les hommes. L'étude « tous niveaux de diplômes supérieurs confondus » masquait donc elle aussi des disparités importantes puisqu'à partir de 27 ans, c'est presque 40% des titulaires d'un diplôme au moins égal à un bac+3 qui a changé de région entre 1990 et 1999.

FIGURE 3 : PROPORTION D'INDIVIDUS AYANT CHANGÉ DE RÉGION ENTRE 1990 ET 1999 PAR NIVEAU DE DIPLOME



Source : recensement général de la population au 1/20°, 1999.

Si les diplômés se déplacent le plus, ont-ils un profil migratoire type, c'est-à-dire un parcours migratoire privilégié ? Il apparaît clairement et sans vraiment de surprise que la région privilégiée de destination des diplômés est l'Île-de-France, comme le montre la figure 4, le maximum étant vers 26-27 ans pour les femmes et 28-29 ans pour les hommes. Ces derniers obtenant en moyenne leur diplôme plus tardivement que les femmes, ces âges semblent correspondre à la recherche d'une première expérience professionnelle. Entre 1/5 et 1/4 des jeunes diplômés du supérieur de 25-29 ans en 1999 résidant dans une région de Province en

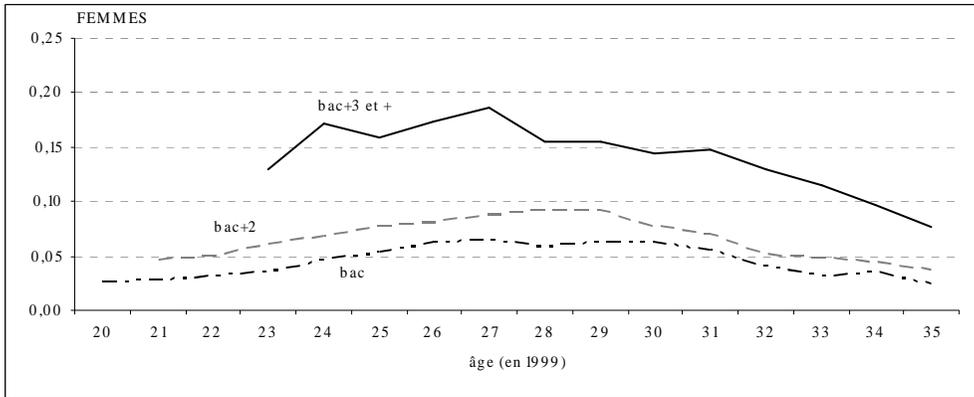
⁵ http://www.education.gouv.fr/stateval/tableaux_statistiques/ts2005.htm

1990 vivait en Île-de-France en 1999. Cependant, si la tendance est la même pour toutes les régions de Province, il existe des disparités puisque cette proportion s'étale en moyenne entre 20 et 35 ans, de 10% pour l'Alsace à 22% pour la région Centre. La deuxième destination qui pourrait être privilégiée est l'ensemble des régions limitrophes de la région de résidence 1990. Toutefois, cet aspect est difficilement comparable d'une région à l'autre du fait de l'inégal poids démographique des régions limitrophes. De plus, l'analyse selon la région de naissance ne met pas en avant un comportement de retour pour les diplômés. Les études du CEREQ, basées sur le lieu de résidence en classe de 6^e confirment cette idée puisqu'ils constatent que « plus le niveau de diplôme est élevé, moins les jeunes ont tendance à retourner dans leur région d'origine »⁶. Mis à part l'Île-de-France, aucune autre destination ne se dégage, et ce, quel que soit le type de région. Ce profil est confirmé par les données du recensement rénové de 2004 qui fournissent une proportion de jeunes diplômés et d'étudiants s'étant installés en Île-de-France entre 1999 et 2004 similaire. Il semble donc que ce phénomène s'amplifie puisque l'intervalle intercensitaire est moindre. Du point de vue des lieux de départ, il n'est là encore pas aisé de déterminer des provenances type puisqu'elles dépendent largement des poids démographiques des diverses régions françaises. La région Île-de-France fait là encore partie des régions alimentant le plus les régions de Province mais la figure 2 montrant une faible part d'émigrants de cette région, c'est un exemple du rôle du poids démographique. Par conséquent, le profil migratoire qui se dégage est un profil de départ pour l'Île-de-France, d'autant plus que les individus ont un niveau de diplôme élevé.

FIGURE 4 : PROPORTION DE DÉPARTS POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 1990 ET 1999 SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME.



⁶ Bref n°198, op cit.



Source : recensement général de la population au 1/20^e, 1999.

Les jeunes diplômés sont donc une catégorie de population particulièrement mobile, notamment les hommes au moins titulaires d'un bac+3. Ils se déplacent surtout pour partir en Île-de-France, à l'âge de la première expérience professionnelle, probablement pour rentabiliser leurs études. La plus grande mobilité des plus diplômés serait donc en rapport avec la volonté de trouver un emploi en adéquation avec leur niveau d'étude. Est-ce le cas, les jeunes diplômés mobiles occupent-ils des emplois plus en rapport avec leur niveau d'étude que les sédentaires ?

Impact sur le type d'emploi

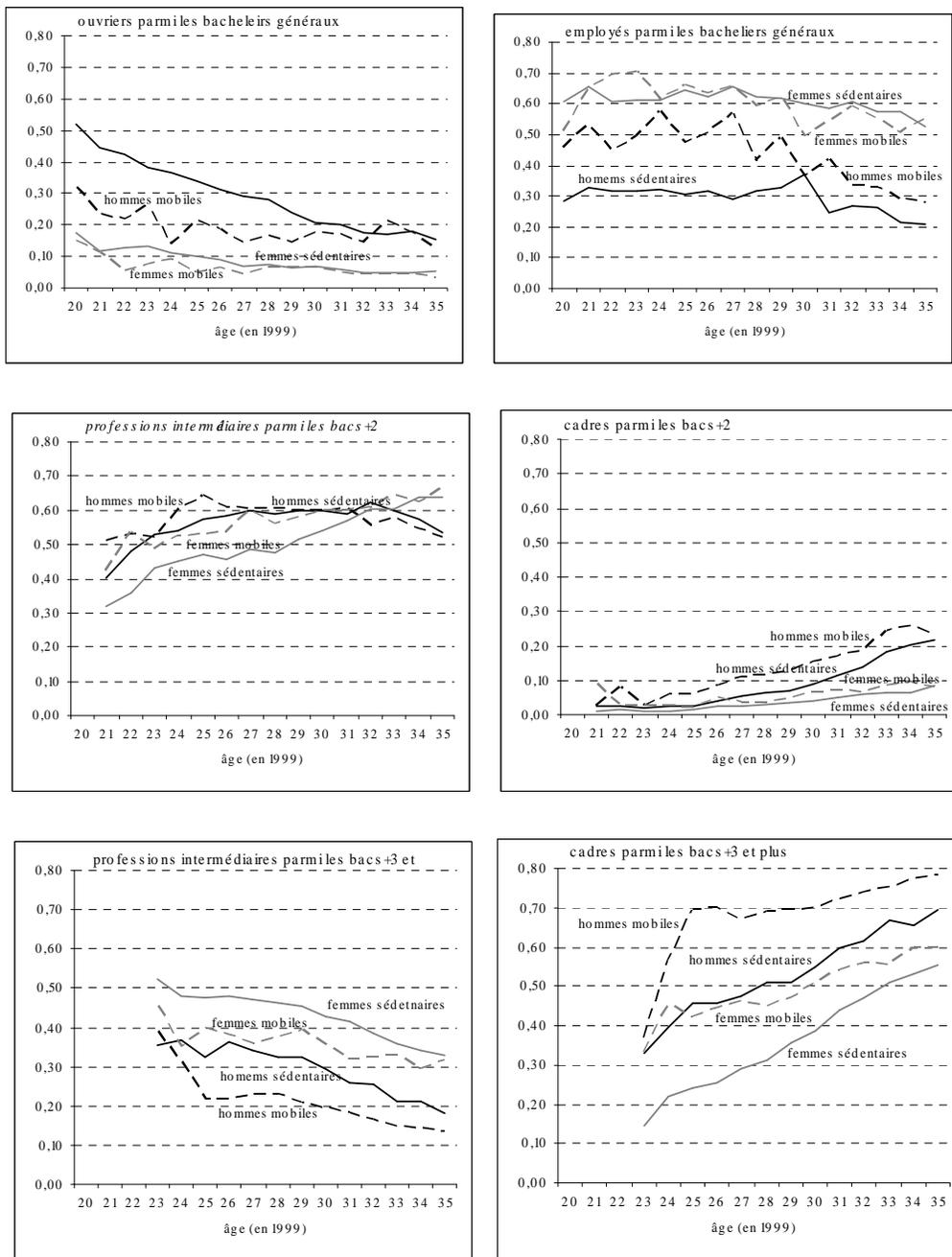
Selon les résultats du CEREQ, il semble que « quel que soit le niveau de formation considéré, la mobilité des jeunes en début de vie active est principalement motivée par le contexte économique local »⁷. Il convient donc de comparer les emplois exercés par les individus en fonction de leur diplôme, selon qu'ils sont mobiles ou non (figure 5). Il est possible, à partir des données du recensement, de travailler sur la catégorie socioprofessionnelle occupée par les personnes en 1999. Cette variable, croisée avec la résidence en 1990 et la résidence en 1999 fournit des éléments de réponses. Les données du recensement ne permettent toutefois pas de savoir à quel moment les individus ont terminé leurs études initiales, ni de connaître leur parcours professionnel. Les résultats mesurent donc simplement une corrélation entre une différence de lieu de résidence à deux dates et la catégorie socioprofessionnelle occupée lors du recensement 1999. Après une mesure globale de la CSP occupée selon la mobilité, il convient de chercher s'il existe des différences régionales.

Mesure globale

Les graphiques de la figure 5 représentent la proportion de personnes se situant dans une catégorie socioprofessionnelle particulière selon leur niveau de diplôme et selon leur sédentarité entre 1990 et en 1999.

⁷ Bref, n°198, juin 2003, op cit.

FIGURE 5 : PROPORTION DE PERSONNES OCCUPANT UNE CSP SELON LEUR SÉDENTARITÉ.



Source : recensement général de la population au 1/20°, 1999.

Quel que soit le niveau de diplôme, les individus qui ont changé de région entre 1990 et 1999 sont proportionnellement plus nombreux au sein des catégories socioprofessionnelles

attendues ou supérieures compte tenu de leur diplôme. À cette différence s'ajoute un écart entre les sexes, à mobilité égale : les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à exercer des métiers dans les catégories socioprofessionnelles correspondant à leur niveau de diplôme. Ainsi, même mobiles, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à exercer des emplois dans les catégories socioprofessionnelles supérieures. L'effet de la mobilité sur la rentabilité des études est moins important chez les femmes que chez les hommes. Cela signifie soit que la mobilité est moins rentable professionnellement pour les femmes que pour les hommes, soit que leur motivation pour changer de région est moins déterminée par la recherche d'un emploi en adéquation avec leur niveau de diplôme.

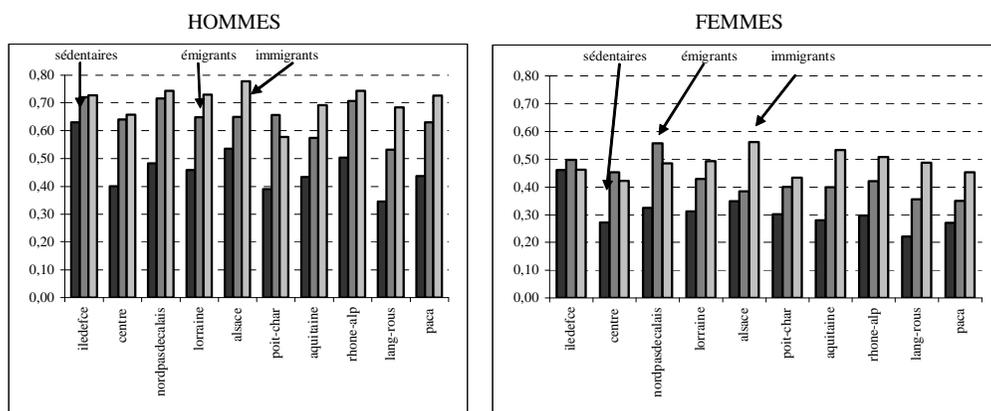
On remarque néanmoins, dans un deuxième temps, que l'écart de rentabilité des études associé à la mobilité varie avec l'âge. Par exemple, pour les individus exerçant une profession intermédiaire titulaires d'un bac+2, se conjuguent à la fois une modeste rentabilité pour la mobilité aux jeunes âges et une rentabilité identique passée 32 ans. Dans la mesure où les données proviennent d'un seul recensement, ce ne sont pas les mêmes individus représentés à tous les âges. Il peut donc s'agir d'un effet de génération ou du mélange d'un effet d'âge et de génération. Dans tous les cas, la baisse de rentabilité passée 30 ans traduit une forte hausse des personnes cadres parmi ce type de diplômé, passant de 18 à 25% parmi les personnes mobiles. Finalement, l'écart en termes de CSP occupée entre diplômés mobiles ou non est maximum pour les extrêmes mais ces différences peuvent être le reflet d'une motivation amenant à la mobilité ne répondant pas aux mêmes objectifs, ou à une moindre réussite professionnelle du déplacement.

La mobilité des jeunes diplômés est donc corrélée positivement avec la CSP occupée : plus les individus se déplacent et plus ils exercent une profession dans une CSP attendue compte tenu de leur niveau de diplôme. Toutefois, cela ne masque-t-il pas des disparités régionales selon les types de régions déterminés dans la première partie ?

Spécificités régionales

Quelle est l'influence régionale sur l'apport de la mobilité en terme d'emploi occupé ? L'impact du niveau de diplôme sur la mobilité des jeunes a été montré, ainsi qu'une différence de comportement migratoire selon la région de résidence. Si les plus diplômés migrent essentiellement pour des raisons professionnelles, cette mobilité peut se révéler plus ou moins rentable selon le type de région d'accueil ou de départ. La forte attractivité d'une région provient-elle de la meilleure rentabilité professionnelle des diplômés ou la perspective d'un meilleur emploi fait-elle venir les diplômés qui, du coup, se font concurrence ? À l'inverse, les régions qui retiennent leurs diplômés le font-elles pour cause d'emploi ou au contraire, leur offrent-elles des emplois surqualifiés ? Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, la figure 6 représente la répartition en terme de CSP des plus diplômés (bac+3 et plus), suivant leur mobilité interrégionale (présence dans la région lors des recensements de 1990 et de 1999, présence uniquement en 1990 ou uniquement en 1999) dans des régions de chaque type.

FIGURE 6 : PROPORTION DE CADRES PARMIS LES INDIVIDUS AYANT UN DIPLÔME DE NIVEAU BAC+3 ET PLUS, SELON LEUR MOBILITÉ.



Source : recensement général de la population au 1/20^e, 1999.

À la lecture des graphiques, les résultats présentés lors du paragraphe précédent se voient nuancés selon les régions étudiées. L'avantage des individus mobiles se trouve confirmé mais il est difficilement comparable entre régions. En effet, tout d'abord les diplômés de 20 à 35 ans sont mélangés alors que les figures 1 et 2 ont mis en avant des différences de mobilité régionale par âge selon les régions, ensuite les bacs+3 et plus sont regroupés alors qu'il est légitime de penser que bacs+5 obtiennent plus facilement des emplois de cadre que les bacs+3, enfin la proportion de cadres est dépendante de l'adéquation entre l'offre d'emploi et sa demande, ce qui n'est pas mesuré ici. Finalement, ces résultats posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Il est par exemple étonnant de constater que les arrivées sont plus rentables que les départs alors que ce sont les mêmes individus qui sont représentés. Sachant qu'il existe des limites, il est toutefois possible d'envisager des hypothèses, notamment une liée aux échanges entre l'Île-de-France et les régions de Province. Cette meilleure rentabilité pourrait être liée, d'une part à l'importance de la proportion de cadres parmi les bacs+3 s'étant installés en Île-de-France, destination privilégiée, n'offrant pourtant pas la meilleure rentabilité des diplômes de niveau supérieur pour les immigrants et, d'autre part au fait que les immigrants des régions de Province viennent en proportion importante de l'Île-de-France, ce qui leur confère peut-être un avantage. Ce phénomène est encore plus visible chez les femmes. En effet, même si leur mobilité est favorable à l'emploi, comme pour les hommes, la proportion de cadres y est relativement faible, en particulier pour les émigrantes par région. De manière plus générale, pour ce qui est des inégalités entre hommes et femmes, on retrouve pour certaines régions le constat fait lors du paragraphe précédent, à savoir que même en ayant changé de région, les femmes sont souvent en proportion moins nombreuses à exercer un emploi dans une CSP attendue compte tenu de leur niveau de diplôme, que les hommes sédentaires.

Concernant, les immigrations, la mobilité est moins rentable en Île-de-France, région pourtant plus attractive en particulier pour les jeunes diplômés du supérieur qu'en Nord-Pas-de-Calais, région attirant peu ces mêmes personnes. Ces écarts pourraient tenir à la fois aux flux d'individus et aux anticipations professionnelles. Pour le Nord-Pas-de-Calais, le poids des immigrants au sein des jeunes diplômés entre 1990 et 1999 est assez faible (pas plus de 18% selon la figure 1), il est donc possible que les immigrants s'y soient installés une fois le travail trouvé, alors qu'on peut venir en Île-de-France dans l'espoir de trouver un emploi en rapport

avec son niveau d'étude. De plus, compte tenu de l'offre de formation de cette région et de ses débouchés supposés, les futurs diplômés ont pu y anticiper leur installation pendant leurs études. Dans le premier cas le faible flux d'immigrants sélectionne les personnes ayant trouvé un emploi alors que dans le deuxième, la concurrence noie ces individus et ne donne qu'un très faible avantage aux immigrants par rapport aux sédentaires. Cependant, si ces commentaires paraissent cohérents, ils omettent un point important : les immigrants dans une région sont les émigrants d'une autre région. Par conséquent la moindre rentabilité des immigrations en Île-de-France par rapport aux sédentaires peut également s'expliquer par le fait que les sédentaires ont suivi des formations plus prestigieuses dans la Capitale, comparativement aux jeunes diplômés de Province. De plus, les figures 1 et 2 ont mis en avant une part importante d'immigrants aux jeunes âges (jusqu'à 30 ans) parmi les diplômés du supérieur en Île-de-France, parallèlement à des émigrations plus tardives (à partir de 30 ans) de cette région. Les écarts d'âge entre les migrants d'Île-de-France et de Province peuvent aussi expliquer ces différences de rentabilité. Il semble néanmoins qu'une mobilité interrégionale importante soit plutôt à la défaveur de l'emploi et que la faiblesse des flux sélectionne d'avantage les personnes qui migrent pour des raisons professionnelles.

Les mobiles ont donc un avantage en terme d'emploi quelle que soit la région de départ et d'accueil, même si son ampleur varie selon les régions. Il est tentant d'étudier les écarts entre sédentaires, afin de voir si les différences de comportements migratoires régionaux se justifient par des emplois en rapport avec le niveau d'étude pour les régions à forte proportion de sédentaires ou au contraire si la forte concurrence de diplômés que cela entraîne conduit à l'occupation d'emplois surqualifiés. Il est cependant difficile d'analyser les sédentaires de manière autonome car leur absence de mobilité peut trouver son origine dans le comportement migratoire des bacs+3 des autres régions. Si une faible proportion de bacs+3 est immigrée, cela laisse des emplois pour les jeunes diplômés locaux, qui n'ont ainsi pas besoin de migrer.

Les spécificités régionales liées à la rentabilité des diplômés, sont, par conséquent, difficiles à mettre en avant puisqu'elles dépendent notamment de l'ensemble des relations avec les autres régions métropolitaines, ainsi que des flux de population se déplaçant.

Vue d'ensemble

Pour conclure, deux points essentiels se dégagent de cette analyse. D'une part, la plus grande mobilité interrégionale des jeunes adultes cache de fortes disparités, avec notamment des changements de région d'autant plus fréquents que les diplômés sont élevés. Cette tendance est encore plus marquée chez les hommes que chez les femmes et elle est inégale au fil des diplômés, les bacs+3 et plus ayant une mobilité très supérieure aux autres diplômés du supérieur. Ce phénomène est globalement visible pour l'ensemble des régions métropolitaines mais il se dégage quatre types de région en fonction du comportement migratoire de leurs diplômés (régions à fort ou faible renouvellement, attractives ou répulsives). D'autre part, un des objectifs principaux des jeunes diplômés est d'accéder à un emploi correspondant à leur niveau d'étude et la migration peut être un moyen d'y parvenir. Ce moyen est efficace puisque, pour l'ensemble des régions françaises, les diplômés mobiles accèdent en plus grande proportion à des emplois dans des CSP en rapport avec leurs diplômés. Toutefois, si cette tendance se vérifie pour les deux sexes, les femmes, même quand elles sont mobiles sont souvent en proportion moins nombreuses à exercer des emplois de cadres que les hommes sédentaires. Les différences régionales en terme de rentabilité des diplômés sont difficiles à mettre en avant car la rentabilité d'une mobilité est notamment influencée par la région de départ et par la région d'arrivée des jeunes diplômés.

BIBLIOGRAPHIE

- BACCAÏNI B., Les migrations en France entre 1990 et 1999, Insee Première, n° 758, février 2001
- CÉREQ, Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98, mars 2001
- CHARLOT A. et CHEVALIER L., La mobilité géographique à l'issue de l'enseignement supérieur, Formation-Emploi n°33, janv-mars 1991
- CUNEY F. et PERRET C., D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active, Bref, n° 198, juin 2003
- http://www.education.gouv.fr/stateval/tableaux_statistiques/ts2005.htm